



Verdict attendu dans le procès contre Me Amine Sidhoum - Mission internationale d'observation et de défense judiciaire

Mission internationale d'observation et de défense judiciaire

Paris-Genève, le 24 novembre 2008. L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), exprime sa vive préoccupation quant à l'issue de la procédure pénale lancée contre un défenseur des droits de l'Homme algérien, Me Amine Sidhoum.

Le verdict dans l'affaire contre Me **Abderrahman Amine Sidhoum**, avocat et membre de SOS Disparu(e)s, qui défend les victimes de violations graves en Algérie, sera rendu le 26 novembre 2008. Ces poursuites sont liées à la plainte déposée, le 23 août 2006, par le Ministre de la Justice pour "discrédit d'une décision de justice" et "outrage à corps constitué de l'Etat", en lien avec la parution d'un article dans le quotidien *El Chourouk*, le 30 mai 2004, qui accusait Me Sidhoum d'avoir dénoncé la détention de l'un de ses clients "suite à une décision arbitraire rendue par la Cour suprême", alors même que la Cour suprême ne s'était pas encore prononcée.

Me Amine Sidhoum a été condamné en première instance le 13 avril 2008. L'audience d'appel s'est déroulée le 12 novembre 2008 devant la Cour d'Alger, en présence de plus de 120 avocats et observateurs algériens et européens venus assister au procès, dont un avocat international mandaté par l'Observatoire pour prendre part à la défense de Me Sidhoum. L'Observatoire salue la plaidoirie du Bâtonnier d'Alger qui a souligné la solidarité des avocats algériens avec les avocats défenseurs des droits de l'Homme, en particulier avec Me Amine Sidhoum, et qui a garanti que l'issue du procès n'aurait aucune incidence sur la carrière professionnelle de ce dernier.

Me Sidhoum a clos les plaidoiries de la défense en affirmant que l'avocature en Algérie serait toujours debout, malgré les efforts de l'Etat de la réduire au silence. Le Procureur de la République a ensuite requis un an de prison ferme contre Me Sidhoum.

L'Observatoire salue le courage de Me Sidhoum et demande à ce que justice soit rendue en Algérie en dehors de toutes considérations politiques, et qu'il soit mis un terme immédiat à toute forme de harcèlement, y compris judiciaire, à son encontre.

L'Observatoire demande plus généralement aux autorités algériennes de se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998, notamment à son article premier qui dispose que « chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international » et à son article 6.b qui dispose que « chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres de publier,

communiquer à autrui ou diffuser librement des idées, informations et connaissances sur tous les droits de l'Homme et toutes les libertés fondamentales », ainsi qu'aux dispositions des instruments internationaux et régionaux ratifiés par l'Algérie.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

FIDH : Gaël Grilhot / Karine Appy : + 33 1 43 55 25 18

OMCT : Delphine Reculeau : + 41 22 809 49 39

L'OMCT a son siège à Genève, en Suisse. Elle coordonne le réseau SOS-Torture composé de 282 organisations régionales et internationales dans 93 pays sur cinq continents.

Contact : omct@omct.org